

# Taxe d'apprentissage

Soutenez nos projets et soyez partenaire de notre réussite

Depuis 2023, le versement de la taxe d'apprentissage passe par la plateforme SOLTéA !

Comment faire ?

1. Connectez-vous sur votre [espace employeur](#) SOLTéA en vous connectant avec vos identifiants Net Entreprise.
2. Pour effectuer votre affectation, sélectionnez notre N° Siret : 77770840500017



Voici un guide à télécharger pour [nous retrouver](#) sur la plateforme !

[Synthèse-Soltéa](#)

## Versement de la taxe d'apprentissage en nature

Pour l'année 2025-2026, voici la procédure pour verser la taxe d'apprentissage en nature.

[Suivez le guide du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion](#)



